

# Remise de diplômes au CNIP à Couvet

Jeudi prochain 23 août, à 17 h 30, le Centre neuchâtois d'intégration professionnelle (CNIP) délivrera, sur son site de Couvet, ses diplômes aux apprenants ayant réussi leur formation en contrôle industriel et en logistique (cours-blocs) ainsi qu'en anglage. Ce sera également l'occasion de mettre à l'honneur les diplômés des autres domaines de formation en entrées-sorties permanentes du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Cette cérémonie aura lieu sous la présidence du conseiller d'État Jean-Nat Karakash et du secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère, François Matile,

Dès l'automne 2016, le CNIP, à la demande du Service de l'emploi, a mis sur pied une nouvelle *formation en contrôle industriel cours-bloc*. Le contrôleur qui termine sa formation avec un diplôme du CNIP et un certificat de l'ARIAQ peut prétendre ainsi à un emploi dans le secteur contrôle qualité de nombreuses entreprises de la région (4<sup>e</sup> volée de lauréats qui recevront leurs diplômes).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle formule de *formation en logistique cours-bloc* a été créée à la demande du Service de l'emploi. Une formation pour l'obtention du

permis de cariste complète la formation dispensée au CNIP (3<sup>e</sup> volée de lauréats qui recevront leurs diplômes).

En 2008, le CNIP a proposé à ses deux partenaires (service de l'emploi et OAI) une *formation en cours-bloc de 6 mois d'anglage*. Cette formation est reconnue par la Convention patronale de l'industrie horlogère.

En 2017, une enquête avait été réalisée auprès de nombreuses entreprises concernées par cette formation et le contenu du cours avait été retravaillé en fonction de leurs besoins pour cette 9<sup>e</sup> édition.

*La formation en contrôle et en logistique* est dispensée également en entrées-sorties permanentes pour les assurés provenant de l'AI. *La formation en mécanique (CNC et décolletage)* est, pour l'instant encore, dispensée en entrées-sorties permanentes pour les deux partenaires.

Le CNIP travaille en étroite collaboration avec le Service de l'emploi et l'Office de l'assurance invalidité afin d'adapter le contenu et la forme des formations dispensées en fonction des besoins de ces derniers et des besoins actuels de l'économie régionale.